

Consultations du ministère de la Sécurité publique sur la réalité policière au Québec

Table des matières

Mot du maire	3	4	Une campagne répétitive sur la valorisation du métier de policier afin de susciter un meilleur lien de confiance avec les citoyens, une juste compréhension des interventions policières et le maintien de la mobilisation des policiers	18
Mise en contexte	4	5	Une prévention de la criminalité mieux organisée, planifiée, financée et mesurée, pour un impact cohérent et signifiant	21
Notre réalité	4			
Mission, vision et valeurs du SLP	5			
Cinq recommandations / Cinq priorités	8			
1 Le financement des corps policiers : un enjeu majeur à traiter, qui nécessite le regroupement de services policiers à privilégier	8			
1.1 Le financement des corps policiers : un enjeu majeur à traiter	8			
1.2 Le regroupement de collaboration de services spécialisés, une solution à privilégier	10			
2 L'embauche de civils et de professionnels spécialisés au sein des corps policiers : une avenue à élargir	13			
3 Un programme permanent de promotion du métier de policier pour attirer une relève en quantité et en qualité, qui est également représentative de la réalité multiculturelle	15			
3.1 Un programme permanent de promotion indispensable	15			
3.2 Le développement des effectifs actuels qualifiés en continu : une nécessité	17			

Mot du maire

L'importante croissance démographique de Laval, troisième plus grande ville du Québec, est appelée à se poursuivre durant les prochaines années. Cette transformation est positive sur plusieurs plans, mais une telle augmentation de la population comporte inévitablement de nouveaux enjeux sociaux.

Nous passerons sous peu le cap des 500 000 habitants, et notre offre de service en sécurité publique devra encore évoluer! Une réflexion s'était déjà imposée dès 2014. Elle a donc tenu compte de l'augmentation de la population, mais aussi des nouveaux enjeux de criminalité et phénomènes sociaux, et ce, en fonction de nos effectifs et des attentes de la population, envers qui nous sommes entièrement imputables, ainsi que de la capacité de payer de nos citoyens. Ce regard porté sur nous-mêmes nous a amenés, inévitablement, à nous adapter, à évoluer : à innover dans nos pratiques et dans notre manière d'aborder les nouveaux enjeux du corps policier.

Cette nouvelle réalité policière n'est pas que le fait de Laval. Le portrait qu'en a dressé le ministère de la Sécurité publique du Québec, en 2019, démontre sans contredit la nécessité d'ouvrir le dialogue sur la question. Le livre vert *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience* est en effet le point de départ d'une réflexion nationale sur les enjeux auxquels font face tous nos corps policiers.



Le Service de police de la Ville de Laval, reconnu pour ses initiatives innovantes dans la lutte contre la criminalité et le maintien de la paix publique, participe à cette réflexion en proposant des recommandations basées sur l'expérience sur le terrain, mais aussi sur une analyse des plus éclairantes de la réalité actuelle.

C'est avec la volonté de poursuivre la réflexion entamée par le ministère de la Sécurité publique et dans l'espoir de concerter nos efforts avec ceux de toutes les villes et de toutes les municipalités québécoises que la Ville de Laval soumet le présent mémoire à M. Bernard Sévigny, coordonnateur et porte-parole du comité consultatif sur la réalité policière.

Mise en contexte

La ministre de la Sécurité publique du Québec, madame Geneviève Guilbault, a lancé des consultations publiques en faisant paraître, en décembre 2019, un livre vert qui propose un état des lieux de la réalité policière provinciale. Il faut savoir que près de 20 ans s'étaient écoulés depuis le dernier examen en profondeur des règles régissant la police au Québec.

Les objectifs de cet exercice de consultation consistent à cibler les enjeux qui caractérisent la réalité policière d'aujourd'hui, à mener une réflexion élargie et à proposer des pistes d'orientation pour que le Québec puisse compter sur une police digne de confiance, efficiente et moderne.

Notre réalité

Laval est la troisième ville en importance au Québec et la treizième au Canada. Les données de l'Institut de la statistique du Québec dévoilent que la population totale de Laval comptait 439 000 personnes en 2019. Par rapport à 2011, ce nombre correspond à une augmentation de plus de 8 %, ce qui fait de Laval l'une des régions du Québec où la croissance démographique est la plus élevée. De plus, la Ville de Laval est la deuxième terre d'accueil d'immigrants au Québec.

Toujours en 2019, le Service de police de Laval (SPL) comptait 826 employés répartis comme suit : 592 agents et officiers, 150 employés et cadres civils ainsi que 84 brigadiers scolaires.

Ajoutons, finalement, que Laval est à la fois une ville et une région administrative. La Ville est donc titulaire des compétences généralement attribuées aux MRC. Elle s'occupe, notamment, de l'aménagement et de l'urbanisme, de la gestion des cours d'eau régionaux, de la préparation des rôles d'évaluation foncière, de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et du schéma de sécurité civile.

Service de police de Laval

Mission

Promouvoir et maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi que sauvegarder la vie et les biens des citoyens en faisant respecter les lois, dans le respect des droits et libertés des chartes canadienne et québécoise.

Vision

Le SPL est reconnu pour son dynamisme, son innovation et son engagement envers la communauté à maintenir un environnement des plus sécuritaires. Il a une imputabilité par rapport à la population qu'il dessert. Pour réaliser sa vision de façon optimale, le Service entend :

- mettre les besoins des citoyens au centre de ses actions ;
- avoir une organisation agile et capable de s'adapter et d'évoluer de façon continue ;
- solidifier ses liens avec la communauté et les partenaires ;
- fournir un environnement de travail sécuritaire et motivant à ses employés.

Valeurs

Intégrité

Une conduite irréprochable, honnête, équitable et impartiale ainsi qu'une loyauté entre toutes les personnes au sein du Service.

Respect

Une attitude axée sur la courtoisie, l'écoute et la discrétion envers toutes les personnes avec lesquelles nous sommes en relation.

Innovation

Une volonté de dépassement et d'adaptation de nos actions, basée sur la recherche constante des meilleures solutions.

Esprit d'équipe

Une façon d'être et de faire pour créer des liens, unir nos efforts et nos forces.

Communication

Une approche visant la transparence et l'ouverture ainsi que le partage d'information.

Diversité

Un regard inclusif sur les autres, une détermination à voir les différences de chacun comme des éléments positifs.

Le SPL a entamé, en septembre 2020, le déploiement d'une nouvelle offre de service en sécurité publique à Laval. Cette nouvelle offre est basée sur des services policiers plus accessibles pour les Lavallois et, par conséquent, plus efficaces. Elle concerne aussi, notamment, la maximisation de l'efficacité des effectifs policiers par l'optimisation des services de proximité selon la croissance démographique de Laval, sa réalité géographique, ses nouveaux enjeux sociaux et la capacité de payer des citoyens.

En fait, le développement d'une nouvelle offre de service en sécurité publique sur notre territoire s'est imposé. La croissance de Laval, les enjeux de criminalité, les phénomènes sociaux, les attentes de la population, les effectifs en place, la nécessité de constats clairs et la capacité de payer des citoyens sont tous des éléments qui nous ont menés à effectuer une sérieuse introspection. Celle-ci a été amorcée en 2014, engendrant du même coup l'obligation d'innover pour nous adapter et évoluer.

Concrètement, les Lavallois réclament une présence encore plus visible de la police. Ils demandent davantage de surveillance de la sécurité routière sur les 3 000 km de rues, boulevards et dessertes d'autoroute à protéger, dans un contexte de parc automobile imposant qui couvre un grand territoire transitoire entre la Rive-Nord et Montréal. Selon l'enquête Origine-Destination de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), diffusée en janvier 2020, « c'est dans les banlieues nord et sud que la croissance du parc automobile est la plus élevée, soit 8 % pour le Nord et 7 % pour le Sud, tandis que la croissance moyenne du parc automobile dans la grande région de Montréal est de 5 % entre 2013 et 2018 ».

À cela s'ajoutent des attentes légitimes des citoyens pour faire face à des mouvements comme #MeToo (#MoiAussi), ce dernier ayant amené plus de plaintes pour des agressions sexuelles à traiter. De plus, la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, un véritable fléau, est devenue une priorité. Nous avons aussi l'obligation de lutter contre le crime organisé sur notre territoire, ses frontières ayant dépassé Montréal depuis longtemps. Pour ne nommer que quelques autres dossiers d'importance à traiter par le SPL, soulignons les abus faits aux aînés, les vols, la violence conjugale ainsi que la consommation croissante de drogues dures menant à des enjeux de santé publique (par

exemple, le fentanyl). Mentionnons, de plus, les crimes économiques, qui se sont complexifiés, notamment en raison des fraudes électroniques et des vols d'identité, en croissance constante, ce qui met en lumière la place incontournable des nouvelles technologies et du commerce électronique. Bref, notre société change et nous devons y faire face. À Laval, nos policiers font chaque année un minimum de 150 000 interventions en tous genres. Malgré ce chiffre, nos citoyens ont des attentes encore plus grandes.

Nous avons une imputabilité envers nos citoyens, et nous devons répondre à leurs attentes.

Cependant, les interventions auprès des personnes en détresse liées à des problèmes de santé mentale représentent un enjeu important, voire majeur. En 2019, le volume des événements d'état mental perturbé auxquels ont répondu nos patrouilleurs a atteint le nombre le plus élevé des 5 dernières années, soit 1 941. Notre Division urgence sociale a quant à elle œuvré auprès de 1 255 Lavallois en détresse. Cette division est spécialisée dans les interventions psychosociales auprès des citoyens qui présentent, entre autres, des risques suicidaires et des problèmes de santé mentale, une perte cognitive ou d'autonomie. Elle est aussi intervenue auprès de 1 082 citoyens touchés par des problématiques psychosociales diverses, que ce soit un décès traumatique, une éviction, l'itinérance, l'insalubrité, la violence intra-familiale, un incendie ou la précarité financière. Elle a par ailleurs assuré la coordination d'interventions en lien avec neuf situations de violence conjugale à haut risque d'homicide.

Outre ce nombre imposant d'interventions, on doit comprendre que le SPL assure la période dite « intérimaire », qui peut accaparer jusqu'à deux et même trois jours du temps de travail d'un ou de plusieurs policiers. Ainsi, à titre d'exemple, entre le moment où la police intervient auprès d'un jeune en détresse et le moment où la DPJ assure la relève, le SPL doit préserver la sécurité du jeune. Il en est de même pour les cas de violence conjugale, elle demeure responsable jusqu'à ce qu'une maison d'hébergement puisse assurer le logis et la prise en charge de la personne violentée.

Plusieurs observateurs affirment que la police est devenue, en quelque sorte, le « filet social » en santé mentale au Québec. Une réflexion sur le financement des corps policiers est en ce sens nécessaire, considérant que leurs interventions sont variées et plus nombreuses. La désinstitutionnalisation survenue dans les années 1960 et 1970, qui a mené à la fermeture d'environ 80 % des lits des grands asiles comme ceux de Saint-Jean-de-Dieu, à Montréal, et de Saint-Michel-Archange, à Québec, a eu un impact majeur sur les services policiers depuis un grand nombre d'années. Et ce phénomène va en augmentant. Pour illustrer notre propos, de 2006 à aujourd'hui, la Division urgence sociale a connu une augmentation non prévisible et exponentielle de 260 % des appels liés à des problèmes de santé mentale durant la période de garde, soit les soirs, nuits et fins de semaine. Ainsi, en 2019, sur les 1 121 appels pris en charge par cette division, 73 % des appels de garde étaient liés à des problématiques de l'état mental de citoyens, ce qui est plus que considérable.

« La désinstitutionnalisation s'est réalisée ou pas ? Ça, c'est la grande question », affirme Jérémie Dhavernas, travailleur communautaire et l'un des signataires de la préface du livre *Les fous crient au secours*, réédité récemment depuis sa parution originale, en 1961. Près de 60 ans plus tard, force est de constater que ce processus n'a peut-être pas tenu ses promesses quant aux gens qui souffrent d'un trouble mental. Si ce processus a permis à de nombreux patients de sortir de l'asile, les soins et les services adéquats pour cette clientèle n'ont pas nécessairement suivi, ce qui a amené les policiers à devoir intervenir et souvent accompagner ces personnes à l'hôpital à plusieurs reprises, sans parler des nombreuses autres qui se retrouvent aujourd'hui en situation d'itinérance.

À moult reprises, au fil des ans, les policiers ont également eu à déployer des opérations d'envergure pour des individus barricadés souffrant de troubles mentaux. Le SPL a également perdu l'une de ses policières, l'agente Valérie Gignac, assassinée le 14 décembre 2005, lors d'une intervention dite « régulière » auprès d'une personne connue pour des troubles de santé mentale.

Il semble que la santé mentale soit toujours considérée selon l'angle médical uniquement. Pourtant, elle a des impacts majeurs sur le travail policier.

D'ailleurs, dans un communiqué diffusé le 31 octobre 2019, le président de la Commission de la sécurité publique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) déclarait que les « coûts des services policiers ont augmenté considérablement au cours des dernières années, autant pour les plus grandes villes, qui détiennent leur propre corps de police municipale (CPM), que pour les municipalités moins peuplées desservies par la Sûreté du Québec (SQ). La croissance de ces coûts engendre un défi budgétaire supplémentaire et force les élus à prendre des décisions difficiles ».

Cette situation est durement vécue à Laval et ne peut pas perdurer. Nous souhaitons, par conséquent, que les consultations du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) sur la réalité policière permettront à notre Ville, tout comme aux autres grandes villes et aux municipalités de plus petite taille, d'obtenir une écoute attentive de la part du gouvernement. Cet exercice de consultation devra obligatoirement permettre d'analyser la structure des coûts des services municipaux de police et, surtout, d'identifier les activités pouvant être regroupées avec d'autres corps policiers municipaux ou être financées par le gouvernement.

Dans ce mémoire, nous ferons cinq recommandations sur cinq priorités d'action :

- 1. Le financement des corps policiers : un enjeu majeur à traiter, qui nécessite le regroupement de services policiers à privilégier.**
- 2. L'embauche de civils et de professionnels spécialisés au sein des corps policiers : une avenue à élargir.**
- 3. Un programme permanent de promotion du métier de policier pour attirer une relève en quantité et en qualité, qui est également représentative de la réalité multiculturelle.**
- 4. Une campagne répétitive sur la valorisation du métier de policier afin de susciter un meilleur lien de confiance avec les citoyens, une juste compréhension des interventions policières et le maintien de la mobilisation des policiers.**
- 5. Une prévention de la criminalité mieux organisée, planifiée, financée et mesurée, pour un impact cohérent et significatif.**

Cinq recommandations / Cinq priorités



Le financement des corps policiers : un enjeu majeur à traiter, qui nécessite le regroupement de services policiers à privilégier

1.1 Le financement des corps policiers : un enjeu majeur à traiter

Pour atteindre un meilleur équilibre entre les attentes envers la police et la capacité de payer des contribuables, la question du financement de la police doit être traitée et résolue. Depuis les événements dramatiques survenus aux États-Unis en mai 2020, où un homme est mort lors d'une intervention policière dénoncée sur le plan international, la police fait l'objet de discussions et même de débats sur son « définancement » dans certaines tranches de la population. Dans *La Presse+*, Marc Ouimet, professeur titulaire à l'école de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur au Centre international de criminologie comparée, mentionnait dans l'édition du 27 juillet 2020 qu'il « n'existe à ce jour aucun exemple de "définancement" de la police qui soit concluant. Mais il existe de nombreux exemples où une neutralisation de la police est liée à une explosion de la criminalité ».

Nous ne pouvons que soutenir cette affirmation, d'autant plus que nous devons faire preuve d'un zèle constant de créativité financière et de réorganisation de nos effectifs pour répondre aux demandes et aux attentes légitimes de nos citoyens. Définancer la police n'est pas une option.

Comment expliquer ce déséquilibre entre les attentes envers la police et la faible capacité de payer des contribuables? Il s'agit là d'une situation problématique et inquiétante.

Le déséquilibre est notamment attribuable au fait que les municipalités ont reçu moins de soutien financier du gouvernement au fil des décennies, alors que les services de prévention et de maintien de la sécurité des populations ont pris de l'importance et se sont élargis.

Pour nous, une des solutions pour régler cette quadrature du cercle consiste à favoriser les regroupements des services policiers et à augmenter le soutien des villes et des municipalités par le gouvernement. Les corps policiers municipaux offrent des services de proximité aux citoyens. En fait, nous sommes profondément convaincus que notre service municipal de police répond plus qu'autre chose aux besoins précis des Lavallois et aux réalités spécifiques locales et régionales, selon une approche de proximité constamment revue et améliorée. C'est à cet effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, que nous sommes en déploiement d'une nouvelle offre de service en

sécurité publique à Laval, qui ira encore plus loin à bien des égards, ce que nous détaillerons un peu plus loin dans ce mémoire.

Cette nouvelle offre, au-delà de répondre à des besoins précis et de proximité, est aussi reliée à la capacité de payer des contribuables. Toutes les municipalités du Québec ayant leur propre corps de police rencontrent ce mur. La question du financement, en croissance constante, amène un lot de défis et d'enjeux permanents, où l'élastique semble à la fin de sa capacité d'étirement.

Pourquoi nous retrouvons-nous dans cette situation qui nécessitera un sérieux coup de barre? D'abord, d'importants changements ont été et sont encore observés dans la nature des problématiques auxquelles sont confrontés tous les services policiers, incluant celui de Laval. On constate qu'outre les interventions policières en lien avec la criminalité et la sécurité routière, celles en lien avec les fraudes ainsi que celles liées à la santé mentale, à la dépression et au suicide ont pris de l'importance. Ces changements ont entraîné une augmentation des coûts des services policiers au cours des dernières années. Toutes les municipalités, y compris Laval, ont connu cette croissance.

Pour compléter le portrait des nouveaux enjeux, de nouvelles réalités suscitent des priorités qui n'étaient même pas prévisibles il y a quelques années; on n'a qu'à penser aux solutions nécessaires à la lutte au profilage racial et social. À ce sujet, en juin 2020, à la suite des événements dramatiques survenus aux États-Unis, la Ville de Laval a annoncé publiquement son intention de participer à la lutte au profilage racial et social par un examen de ses pratiques institutionnelles et le renforcement de ses valeurs d'inclusion.

Cet engagement annonçait différentes mesures municipales, notamment pour le SPL. Le document *Nouveau regard sur le Service de police de Laval* a été présenté, dans lequel 10 actions concrètes sont identifiées. C'est dans cette lignée que le SPL a annoncé, le 16 juillet 2020, la mise en place d'une vaste démarche de consultation citoyenne, *Dialogue avec les citoyens*, qui allait ensuite être déployée au cours de l'été et de l'automne 2020. Le but? Obtenir des informations précieuses en écoutant les citoyens, afin d'enrichir nos pratiques policières, créer des liens encore plus forts avec les communautés culturelles et mettre en place une structure de vigie des relations avec les

citoyens. Cinq grandes activités participatives ont été prévues : visites d'une caravane citoyenne, rencontres de discussions avec des citoyens issus des communautés culturelles, sondage grand public et, finalement, sommet interculturel au printemps 2021 afin de présenter un plan d'action développé par le SPL avec des représentants de communautés ethnoculturelles. Les policiers seront également partie prenante de la démarche et ils seront consultés pour partager leur réalité.

Un autre enjeu est réapparu à la suite des terribles événements de mai 2020 aux États-Unis : l'utilisation des caméras corporelles. Là encore, d'importantes ressources humaines et financières seront nécessaires, s'il est décidé d'aller de l'avant. À titre d'exemple, on n'a qu'à penser aux imposants impacts financiers de l'acquisition et de l'entretien des caméras, mais aussi à tous les investissements nécessaires pour le stockage et le traitement des images et des informations recueillies.

Il apparaît plus pertinent que jamais, dans ce contexte, que le gouvernement du Québec accorde un accès aux aides financières nécessaires pour que les corps policiers développent les outils technologiques à la hauteur des besoins des années 2020.

À cela s'ajoute la question de l'iniquité du financement entre les villes ayant un service de police municipale et celles desservies par la SQ. Dans certaines villes, comme c'est le cas à Laval, les citoyens paient leurs services de sécurité publique à même leur compte de taxes municipales. Les contribuables lavallois doivent aussi payer, par le biais de leurs impôts provinciaux, les services offerts à des municipalités sans corps de police municipale, donc qui sont desservies par la SQ. Ainsi, l'élastique de la capacité de payer des contribuables est étiré au maximum; il n'y a plus de marge de manœuvre à cet égard.

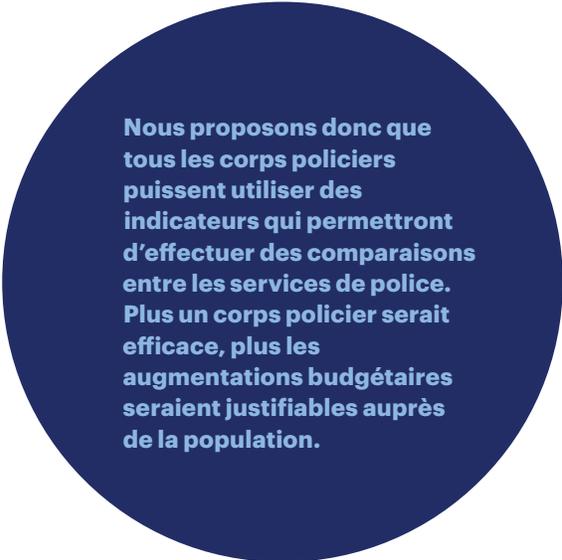
Par conséquent, il faut que le gouvernement ait le courage d'apporter les solutions qui rendront la réalité policière actuelle plus équitable pour tous les Québécois, peu importe s'ils habitent une grande ville ou une petite municipalité.

L'appui de la population – c'est-à-dire des payeurs de taxes – est déterminant pour les prochaines années et décennies, car les défis de nos corps policiers concernent les citoyens au premier plan. Pour ce faire, il doit y avoir une plus-value pour les personnes concernées, tant au niveau des ressources humaines que financières. Il faudra mettre en place des indicateurs de performance mesurables sur les plans opérationnel (ex. : le nombre de crimes résolus et non résolus) et administratif (ex. : nombre de véhicules par rapport au nombre de policiers). Le gouvernement pourra établir des balises claires comme il le fait pour le métier de pompier par le biais du schéma de couverture de risques incendie.

1.2 Le regroupement de collaboration de services spécialisés, une solution à privilégier

À court et à moyen terme, le gouvernement a la responsabilité d'étudier la possibilité de regrouper des services spécialisés afin de répondre à l'élargissement des enjeux d'accès à la sécurité, dans un contexte difficile de financement public. La situation économique du gouvernement du Québec et des municipalités ainsi que celle des citoyens et des contribuables nécessiteront une stratégie dynamique axée sur des résultats concrets, accompagnés d'indicateurs de performance mesurables.

À Laval, le regroupement de certains services spécialisés pourrait renforcer l'impact et l'efficacité dans la lutte contre le crime organisé et, aussi, contrer d'autres nouveaux phénomènes, dont la lutte à l'exploitation sexuelle des mineurs, à titre d'exemple. En plus, ils faciliteraient tant des orientations que des actions communes et constantes sur un plus large territoire, particulièrement dans la grande région métropolitaine. Mais pour ce faire, il faudra développer des regroupements de spécialités et de collaboration entre corps de police.



Nous proposons donc que tous les corps policiers puissent utiliser des indicateurs qui permettront d'effectuer des comparaisons entre les services de police. Plus un corps policier serait efficace, plus les augmentations budgétaires seraient justifiables auprès de la population.

Nous avons déjà, à cet effet, des avancées à Laval. De nouveaux modèles de collaboration ont amélioré et amélioreront encore notre efficacité. Nous pouvons affirmer avec beaucoup de fierté que notre expertise et notre sens de l'innovation dans l'établissement de partenariats profitables à toutes les parties impliquées ont été et sont encore reconnus. Pensons notamment à l'entente intervenue entre les villes de Laval et Terrebonne concernant le Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval et Terrebonne (BIELT). Dès le début des discussions, en 2018, Terrebonne souhaitait se doter d'un Bureau analogue à celui de Laval. En fait, le Bureau de Laval avait déjà pour mission d'assurer la protection de l'intégrité et de l'éthique de la Ville et de ses employés en faisant échec à la collusion, la malversation et l'ingérence politique à des fins partisans ainsi qu'à tout comportement répréhensible dans l'administration et la gestion des fonds publics. La Ville de Terrebonne souhaitait ainsi instaurer de saines pratiques de gestion, contrer les malversations, réduire les pertes financières et d'efficacité ainsi qu'accroître sa performance opérationnelle.

Soulignons un autre exemple : en 2017, nous avons créé et coordonné l'opération Synergie, qui regroupait la SQ et plusieurs municipalités de la Rive-Nord, pour lutter contre le crime organisé. Les observations démontraient que le crime organisé débordait de la ville de Montréal depuis longtemps sur des territoires protégés par un corps de police municipal, mais sans que ce dernier ne puisse compter sur les effectifs et les moyens pour s'y attaquer. Par la suite, la SQ a pris en charge cette coordination, et l'opération se nomme maintenant CIBLER. Les objectifs sont les mêmes, mais elle se déploie désormais au niveau provincial. Signalons que ces opérations ont eu un impact significatif sur la lutte au crime organisé au nord de la région métropolitaine. Le rassemblement de plusieurs de ces corps de police a été une stratégie porteuse. Nos données de novembre 2019 sur la lutte au crime organisé sont parlantes : sur 202 interventions effectuées à Laval, plus de 30 % d'entre elles ont porté sur des sujets reliés au crime organisé.

Le fait que des corps de police de niveaux 1 et 2 aient recours à la SQ pour des services spécialisés, alors que la SQ a une capacité limitée à livrer lesdits services, milite en faveur de regroupements de services entre des corps policiers municipaux. Au Québec, cette problématique doit trouver une solution grâce aux présentes consultations ministérielles.

Avec ces regroupements, des services de niveaux 1 et 2 pourraient profiter des unités spécialisées de services de police plus imposants (niveaux 3 et 4), ce qui, d'une part, maximiserait le nombre de citoyens à bénéficier de cette expertise et, d'autre part, optimiserait les investissements financiers requis pour développer de tels services. Par exemple, à titre non exhaustif, pensons à un groupe d'intervention tactique (GTI), une escouade canine, une escouade chien de soutien, une escouade dédiée aux agressions sexuelles, des escouades de lutte aux crimes économiques et au crime organisé, un service de formation et de développement professionnel, une équipe dédiée aux pratiques policières et au contrôle qualité, une division urgence sociale, un CAU 911, un centre intelligent de vigie opérationnelle, un centre de détention régional ainsi que des patrouilles spécialisées (vélo, nautique, motoneige et VTT).

Par exemple, à la Commission de la sécurité publique de l'île de Montréal, qui étudie toute question relative au Service de police de la Ville de

Montréal (SPVM), au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et à la Sécurité civile, l'offre de ces services pour l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal est analysée. La collaboration entre Laval et des villes de la Rive-Nord pourrait utiliser ce modèle, le rendant ainsi profitable pour toutes les parties. Nous y revenons encore (mais n'est-ce pas le nerf de la guerre?) : le partage des coûts de gestion et d'installation, la complémentarité dans les expertises et l'échange de renseignements contractuels seraient profitables tant pour les citoyens qu'au chapitre de l'efficacité du travail policier.

À Laval, plusieurs de nos divisions, escouades ou secteurs savent bien tirer profit de partenariats ou de la complémentarité des missions avec d'autres acteurs régionaux afin d'être plus efficaces. Il est courant et usuel d'aller dans cette direction pour améliorer la qualité des services de chacun, mais aussi l'efficacité des interventions et du système judiciaire dans son ensemble. On pense ici, notamment, à notre Division urgence sociale, composée de huit employés civils. En plus de constituer un outil extrêmement pertinent de complémentarité aux interventions policières, cette division a développé et maintient plusieurs partenariats avec des organismes de la santé, du secteur communautaire et du secteur judiciaire. L'approche du SPL, avec la création de la Division urgence sociale, s'est révélée très innovatrice dans les façons de faire du travail policier au Québec, voire au Canada. Le SPL a été le premier à réussir l'exploit d'intégrer des travailleurs sociaux en soutien aux interventions policières.

Nous sommes particulièrement fiers de la réalisation d'un tel projet, qui a fait ses preuves et dont le concept a depuis été repris par différents services de police.

Nous souhaitons que le gouvernement du Québec dégage des enveloppes dédiées à des corps policiers, dont l'aide financière serait calculée en fonction de la population à desservir afin de donner des services de proximité aux clientèles à risque. Il va sans dire que ces budgets devront assurer la pérennité des services auprès de cette population.

Les interventions de cette division sont variées et demandent des approches personnalisées. De 2006 à maintenant, le nombre d'interventions gérées par cette division a connu, répétons-le, une

hausse vertigineuse de 260 %. D'année en année, le nombre d'appels traités ne cesse d'augmenter. En 2006, il y a eu 439 appels, puis 582 en 2012. En 2018, donc 6 ans plus tard, 1 088 appels ont été gérés par cette Division, et en 2019, 1 121 appels ont été pris en charge. Les travailleurs sociaux ont maintes fois démontré la pertinence de leur soutien dans les interventions policières, notamment en ce qui concerne la croissance constante de cas reliés à des problèmes de santé mentale ou à de la violence conjugale.

Dans cette volonté d'innover constamment au bénéfice des citoyens, le SPL déploie présentement une nouvelle offre de service en sécurité publique sur le territoire. Laval aura, plus que jamais, une police de proximité. Ce déploiement connaîtra sa pleine efficacité d'ici 2023. Plus précisément, l'orientation est celle d'une nouvelle offre dont l'approche est cohérente avec les réalités sociales des milieux de vie, le rythme de croissance de Laval et la capacité de payer des contribuables. Les actions visent à avoir une meilleure capacité d'intervention et à optimiser l'efficacité opérationnelle, tout en augmentant la proximité avec les citoyens. Il s'agit ici d'un Service de police encore plus agile et flexible pour répondre, aujourd'hui et dans l'avenir, aux attentes des citoyens et ainsi pouvoir s'adapter aux enjeux.

Nos objectifs d'ici 2023 sont clairs : augmenter l'efficacité des services offerts à la population lavalloise pour une meilleure expérience citoyenne, améliorer notre capacité à maintenir un environnement sécuritaire et offrir une expérience d'emploi stimulante, engageante et valorisante. Parmi les plus grandes innovations de cette nouvelle offre, soulignons la mise en place de l'Escouade prévention, formée d'une vingtaine d'agents d'intervention communautaire (AIC), exclusivement dédiée à la prévention. Ils seront responsables de 27 unités de proximité de Laval et travailleront en étroite collaboration avec la Division du renseignement pour obtenir des portraits détaillés, notamment sur la situation criminelle de chaque secteur. L'objectif de cette escouade consiste à pouvoir mieux intervenir sur des problématiques précises, selon les meilleures pratiques. À titre d'exemple, les AIC tiendront chaque mois des webinaires avec les citoyens qui voudront échanger avec eux. Il s'agit d'une première au Québec, en fonction d'une orientation visant une proximité constante tout en maximisant l'utilisation des nouvelles technologies.

Il y aura également la création de l'Escouade Azimut, qui sera composée d'une vingtaine d'agents entièrement dédiés aux traitements des plaintes des citoyens qui concernent, entre autres, les incivilités et la sécurité routière. Cette escouade sera divisée en deux : des agents couvriront l'est du territoire et d'autres seront déployés à l'ouest, répondant ainsi à la particularité géographique de Laval et à son développement dans un axe est-ouest. De plus, la Division urgence sociale collaborera de près avec Azimut, donnant plus que jamais le visage d'une police de proximité, sous le signe des collaborations et des partenariats permanents.

2

L'embauche de civils et de professionnels spécialisés au sein des corps policiers : une avenue à élargir

À court et à moyen terme, l'embauche de plus d'employés civils devra être privilégiée au sein des corps de police puisqu'ils possèdent des expertises particulières qui s'imposent et qui apportent une véritable valeur ajoutée. Pour un service de police d'importance, pouvoir compter sur des équipes multidisciplinaires et complémentaires permet, au-delà des expertises porteuses amenant plus d'efficacité, une économie importante et réelle au chapitre des conditions de travail. Il est connu que les conditions des policiers sont particulièrement avantageuses, celles-ci étant reliées aux risques du métier.

Déjà, l'ajout d'employés civils dans des équipes comptant des policiers, ou collaborant de façon étroite aux opérations policières, nous a convaincus que nous sommes sur la bonne voie à Laval. On n'a qu'à penser à quelques exemples d'équipes multidisciplinaires à succès :

- L'Escouade pratiques policières compte à la fois des policiers et des conseillères civiles. Cette approche multidisciplinaire a démontré une meilleure performance par la complémentarité des formations et des expériences professionnelles. Une cadre civile dirige en outre cette Escouade.
- L'Escouade affaires publiques, où l'on retrouve des policiers porte-paroles de l'organisation pour les relations médias, est dirigée par une cadre civile pour les soutenir. Le Service des communications corporatives du SPL est quant à lui composé uniquement de professionnels civils en communication, dont l'expertise s'avère stratégique et essentielle.
- La Division du renseignement s'impose elle aussi par la multidisciplinarité de son personnel, qui est à la fois civil et policier.

- La Division des mesures d'urgence et de la sécurité civile comprend uniquement du personnel civil, dont son chef, qui relève d'un officier cadre. Il y a ici aussi des interrelations constantes avec nos policiers.
- L'Escouade scène d'identité judiciaire (SIJ) compte différents employés civils, notamment pour la photographie et le bertillonnage.
- La Division urgence sociale emploie uniquement des travailleurs sociaux. Son chef est un cadre civil et relève d'un officier cadre. Cette Division travaille constamment en interrelations avec nos enquêteurs et nos patrouilleurs.
- Outre le personnel civil composant nos équipes administratives (ressources humaines, ressources financières, etc.), mentionnons également la présence de personnel civil pour l'armurerie du SPL, le BIELT, le CAU 911, la gestion documentaire et la gestion du parc-auto.

L'embauche de plus d'employés civils devra être privilégiée au sein des corps de police puisqu'ils possèdent des expertises particulières qui s'imposent et qui apportent une véritable valeur ajoutée.

Dans cette orientation, où nous devons nous adapter et nous ouvrir davantage, nous préconisons à Laval les solutions suivantes :

- Face à l’omniprésence des nouvelles technologies dans la société et pour contrecarrer les occasions criminelles qui en découlent, il serait porteur d’embaucher davantage d’experts civils dans le développement et l’utilisation de ces technologies pour l’extraction de données.
- La Division du renseignement pourrait être majoritairement composée d’employés civils.
- La coordination des opérations du Quartier de détention pourrait être assurée par des employés civils.
- La Division des enquêtes pourrait compter des experts civils, notamment en droit et en criminologie, en collaboration avec des policiers.
- La Division de la formation et du développement professionnel pourrait bénéficier du soutien de conseillers pédagogiques civils.
- L’Escouade Prévention profiterait du soutien d’experts civils en prévention, nécessaires pour déceler, analyser et résoudre différentes problématiques ainsi qu’orienter les priorités et les meilleures actions à déployer.
- Des cadets pourraient être affectés à la signalisation, notamment.

L’embauche de plus d’employés civils amène cependant avec elle une charge financière, car il n’est pas ici question de supprimer des postes de policier. Nous en avons besoin pour faire face aux vastes défis et enjeux devant nous. Nous ramenons en fait la nécessité de partager ces coûts d’expertises complémentaires et nécessaires, au profit des citoyens, par le regroupement de services policiers de Laval et de la Rive-Nord.

3

Un programme permanent de promotion du métier de policier pour attirer une relève en quantité et en qualité, qui est également représentative de la réalité multiculturelle

3.1 Un programme permanent de promotion indispensable

Nous profitons de ces consultations pour mettre en lumière que nous avons, tous ensemble, la responsabilité et l'obligation d'assurer une relève qualifiée et de qualité qui répond aux défis de recrutement. D'autres domaines professionnels, dont celui de la santé avec les infirmières et les préposés aux bénéficiaires, les producteurs agricoles et les comptables, ont eu à mettre en place des programmes promotionnels permanents pour valoriser le métier et pour attirer la relève. Il en va de même avec les policiers.

L'article de Joseph Facal, chroniqueur au *Journal de Montréal*, paru dans l'édition du 13 août 2020 sous le titre « Être flic en 2020 », est venu rappeler une dure réalité. Le chroniqueur et ex-politicien n'encourageait pas les jeunes à devenir policier face aux nombreux et difficiles défis du métier.

Les corps policiers font souvent la manchette au Québec. Ainsi, on peut lire des articles et des reportages faisant état d'une mauvaise gestion d'un événement, d'accusations visant des policiers, à tort ou à raison, ou de situations nuisant à la réputation et à la crédibilité des corps policiers, ce qui atteint inévitablement le lien de confiance des citoyens envers les policiers.

Bref, on peut comprendre l'opinion du chroniqueur Joseph Facal. Le phénomène n'ira pas en diminuant. Au contraire, il est en constante augmentation. Les médias sociaux s'imposent d'ailleurs de plus en plus comme un tribunal populaire arbitraire.

Il apparaît clair pour nous, dans de telles circonstances, que la perception négative véhiculée envers les policiers et les services offerts par les corps de police peuvent avoir un impact majeur sur le choix de cette profession.

Nous devons rapidement trouver des façons de faire innovatrices pour susciter un engouement auprès des jeunes pour le métier de policier. D'ailleurs, nous sommes d'avis que le processus d'admission en techniques policières doit obligatoirement être revu afin qu'il ne soit plus uniquement basé sur les résultats académiques. Cette façon de faire exclut, pratiquement, les élèves provenant de quartiers défavorisés (et, souvent, multiethniques). La grille de pondération doit aussi être revue afin que des points soient accordés sur les qualités humaines du jeune, par exemple.



Le processus d'admission en techniques policières doit obligatoirement être revu afin qu'il ne soit plus uniquement basé sur les résultats académiques.

Par ailleurs, la réalité des grandes villes, particulièrement celle de la région métropolitaine, amène un enjeu de relation de confiance avec plusieurs communautés ethnoculturelles. La croissance de l'immigration au Québec, notamment à Laval, est constante. Pas moins de 37 % de sa population de 439 000 habitants la compose. Nous devons nous adapter en veillant à accroître le recrutement de policiers provenant de ces communautés, dont des communautés visibles, afin d'être plus représentatifs de la population à protéger. Mais nous ne pouvons pas le faire seuls.

Il nous semble important de soulever que le nombre d'individus qui postulent en techniques policières est beaucoup plus élevé que le nombre de personnes admises. Par exemple, au collège Ahuntsic, sur quelque 600 demandes d'admission, seulement 141 sont retenues (au premier tour).

Le bassin de candidats dans lequel nous pouvons recruter des policiers est celui qui provient de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), qui reçoit des candidats diplômés du collégial en techniques policières. En ce sens, nous pensons que le profil des candidats admis tant dans les collèges offrant la formation en techniques policières qu'à l'ENPQ doit mieux correspondre aux besoins variés et en évolution des organisations policières qui recrutent les diplômés.

Nous devons faire la preuve, par notre présence dans la société, que nous croyons fermement à l'apport d'effectifs représentatifs de notre population. Tous doivent être traités équitablement et sans discrimination, peu importe leur appartenance à une communauté ethnoculturelle, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle ou leur situation sociale. Développer un Service de police

qui reflétera davantage la diversité des Lavallois constitue une priorité à Laval.

Nous devons poursuivre et accentuer les représentations que nous effectuons dans les écoles situées sur notre territoire, entre autres, afin d'ouvrir des canaux de discussions avec les jeunes, de les sensibiliser sur le métier de policier et sur les emplois pouvant également être occupés par du personnel civil.

Mais, surtout, nous croyons à l'obligation de nous unir pour collaborer à un programme de promotion de la fonction et du rôle de policier au Québec, qui doit être initié par le ministère de la Sécurité publique et soutenu par les corps policiers municipaux et la SQ.

Nous proposons que le ministère de la Sécurité publique prenne en charge ce programme à développer et à déployer, en collaboration avec l'École nationale de police du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) ainsi que des représentants de collègues québécois offrant la formation en techniques policières, de centres de services scolaires et de communautés ethnoculturelles.

Chaque corps de police pourra ensuite collaborer à des actions locales de déploiement, en cohérence avec des actions nationales, pour un impact optimal.

Ainsi, il serait important qu'en plus d'une campagne de promotion, un effort soit fait au niveau des stages, des bourses et des visites dans les écoles, par exemple, afin d'attirer une relève diversifiée et de tisser un meilleur lien de confiance entre la population et le corps policier.

Enfin, nous devons continuer à œuvrer auprès de certaines communautés qui ont pu, par le passé, vivre des traumatismes avec les représentants des forces de l'ordre dans leur pays natal.

3.2 Le développement des effectifs actuels qualifiés en continu : une nécessité

Si la formation offerte aux aspirants et aux policiers nous apparaît suffisante et adéquate, un enjeu nous interpelle. La formation continue demeure en effet un enjeu de taille pour tous les corps policiers : de nombreuses formations offertes et encouragées nécessitent des budgets élevés. Ces formations exigent aussi, notamment, du temps de libération des policiers et des remplacements.

Au chapitre de la formation, nous voyons encore ici un avantage à un regroupement de services de police, comme mentionné précédemment. D'abord, grâce à l'économie éventuellement obtenue, d'avoir un seul service de formation, avec des experts pour donner les formations et des conseillers pédagogiques pour développer le matériel de formation. Nous estimons qu'il y aurait probablement des économies dans le développement de ces formations.

Les services de police de niveaux 1 et 2 profiteraient de cette expertise, et leurs citoyens en bénéficieraient nécessairement. Il nous apparaît important que tous les corps de police soient mis à profit en fonction de leur expertise respective.

Nous avons également une autre préoccupation, que nous souhaitons partager dans le cadre de ces consultations : les policiers qui gravissent les échelons et deviennent des gestionnaires sont peu à l'aise, faute de formation, dans certaines situations. On n'a qu'à penser à un officier qui doit gérer des cas « d'employés difficiles » ou accompagner un policier dans un plan de développement. Il peut en être de même dans des situations qui nécessitent une certaine expertise, comme les évaluations des membres d'une équipe, les cas d'épuisement professionnel, ou lorsqu'ils doivent faire accepter des changements dans le fonctionnement ou dans la structure hiérarchique du Service de police.

En fait, nous pensons qu'il est temps, au Québec, d'évaluer la possibilité d'amener la notion de formation continue obligatoire aux policiers. Les ordres professionnels exigent de leurs membres des formations obligatoires, qui sont très bien balisées et encadrées par des obligations de résultat et des preuves d'inscription. Chaque membre a l'obligation de prouver à son ordre que le nombre

d'heures de formation exigé a été atteint. Pour des raisons de développement professionnel de leurs membres, particulièrement les officiers syndiqués, les syndicats policiers devraient réagir positivement à cette proposition. Pour sa part, la Ville de Laval mettra en place un programme de formation continue obligatoire en relations interculturelles et en gestion de la diversité pour l'ensemble des policiers et des cadres de tous les autres services municipaux. La formation des policiers sur les relations interculturelles sera conçue dans un continuum afin d'assurer la qualité des rapports qu'ils entretiennent avec les citoyens.



Nous pensons qu'il est temps, au Québec, d'évaluer la possibilité d'amener la notion de formation continue obligatoire aux policiers.

Nos réflexions à l'interne, alors que nous préparions ce mémoire, nous ont amenés à proposer un nouveau continuum de formation pour les policiers. À l'image de ce qui se fait dans le secteur de la formation des infirmières, nous recommandons, afin de répondre aux besoins et aux situations de plus en plus exigeantes auxquelles doivent faire face les policiers, que la formation en techniques policières soit maintenue, mais que s'ajoute la possibilité de faire un continuum DEC-BAC en sciences policières. Ainsi, le jeune policier irait à l'ENPQ après son DEC, puis il pourrait poursuivre ses études au niveau du baccalauréat afin d'approfondir ses connaissances, notamment en gestion.

L'étudiant universitaire en sciences policières aurait donc l'occasion de suivre, par exemple, des cours en droit, comptabilité, gestion, intelligence artificielle, psychologie, etc. Les corps policiers pourraient donc compter sur des ressources mieux formées et spécialisées, qui répondent davantage aux exigences de leur nouvelle réalité.

4

Une campagne répétitive sur la valorisation du métier de policier afin de susciter un meilleur lien de confiance avec les citoyens, une juste compréhension des interventions policières et le maintien de la mobilisation des policiers

Précédemment, nous avons mentionné qu'il existe plusieurs éléments ayant un impact sur le recrutement de policiers. Des éléments qui ont aussi un impact sur les policiers actuels et qui en auront sur ceux à venir. Au-delà de démarches rigoureuses avec et dans les institutions d'enseignement et les communautés ethnoculturelles pour le recrutement, il y a aussi un public cible incontournable : les citoyens. Pour redonner leurs lettres de noblesse aux agents de la paix et pour crédibiliser les policiers et les corps policiers, nous croyons qu'une campagne répétitive à l'échelle nationale pour la valorisation du métier de policier est maintenant nécessaire.

Une campagne répétitive à l'échelle nationale pour la valorisation du métier de policier est maintenant nécessaire

Sans avoir sous la main des données probantes, nous constatons que les événements survenus aux États-Unis depuis mai 2020 ont eu un impact jusqu'au Québec sur la perception du travail policier. Mais le besoin de valorisation de ce travail était présent depuis bien des années. La nature même de la dimension coercitive, nécessaire, comme on le sait, dans un état de droit, amène ce que nous appelons une relation « amour-haine » entre les citoyens et les policiers, ce qui a un impact sur ces derniers et sur la relation de confiance avec la population.

Plus encore, les événements de mai 2020 ont également amené différents groupes de pression à demander et obtenir une réduction du financement des corps de police américains, dont ceux de New York et de Los Angeles. C'est dire à quel point le lien de confiance est atteint. La dimension politique s'installe de façon incontournable dans ces enjeux. À titre d'exemple, très près de nous, en juin 2020, des conseillers municipaux de la Ville de Toronto ont demandé une réduction de 10 % du financement de son Service de police. Une motion rejetée au profit de certaines réformes, dont la création d'une unité de réponse aux crises de santé mentale, ce que nous avons déjà à Laval, avec la Division urgence sociale.

En parallèle de la relation « amour-haine », nous observons une réalité culturelle paradoxale qui interpelle. Au Québec, plusieurs films et séries télévisées ont démontré la réalité policière et ont reçu un grand capital de sympathie, qui s'est traduit par un succès populaire indéniable.

Mentionnons, entre autres, les films *De père en flic 1 et 2*, *Bon Cop*, *Bad Cop 1 et 2*, de même que les séries *District 31*, *Faits divers*, *19-2*, *Blue Moon*, *Mensonges*, *Appelle-moi si tu meurs*, *La faille*, *Fortier et Omertà*. D'autres séries sont également nombreuses à être suivies par les Québécois, dont *CSI*, *NCIS*, *Narcos*, *Fargo*, *Mindhunter*, *Criminal*, et *True Detective*, sans parler, il y a plusieurs années, du sympathique Columbo et des mémorables Frank Ponchorello dans *Chips* et Sonny Crockett dans *Miami Vice*.

Plus encore, les Québécois ont même une chaîne spécialisée francophone, Investigation, pour les mordus d'enquêtes et de criminalistique de toute sorte. Malheureusement, malgré ce haut intérêt pour ce domaine et ce métier, les policiers du Québec ne profitent pas des retombées positives sur leur réputation et leur crédibilité.

Il est temps de travailler tous ensemble à rétablir la relation de confiance envers les policiers. Il est temps de mieux expliquer leur travail, de démontrer qu'il s'agit avant tout d'humains très engagés qui ont décidé d'être au service des citoyens jusqu'au péril de leur vie. Nous avons au Québec des policiers parmi les mieux formés au monde, avec l'obligation d'obtenir un diplôme collégial après trois ans en techniques policières ainsi qu'un diplôme de l'ENPQ. Il s'agit d'une formation de près de quatre ans, en plus de la formation continue qu'ils suivent tout au long de leur carrière.

Bien que des consultations prenant la forme de groupes de discussion indiquent à Laval une satisfaction envers le travail des policiers municipaux ainsi qu'un bon sentiment de sécurité, le travail comme tel des policiers est souvent mal perçu, voire méconnu. Ils sont souvent qualifiés de « donneurs de tickets ». Cette opinion allègrement galvaudée ne correspond toutefois pas à la plus grande partie du travail effectué, en plus de nuire au lien de confiance nécessaire avec les citoyens, dans un esprit de proximité recherchée. La situation peut également aller jusqu'à atteindre la santé mentale des policiers qui, en plus de devoir conjuguer avec un métier à risque et difficile, affrontent constamment des commentaires négatifs à leur endroit, souvent dévalorisants et insultants.

L'esprit de corps et un fort sentiment d'appartenance deviennent alors un moyen de protection. Voilà pourquoi nous considérons que le ministère de la Sécurité publique du Québec doit prendre en charge l'enjeu de la santé mentale des policiers, afin d'endiguer cet important problème.

Une réelle problématique est connue : à Laval, près de 30 % des policiers en congé de maladie le sont pour une raison reliée à la santé mentale. Cette statistique élevée est notamment attribuable au fait que les policiers sont exposés à des événements stressants, bouleversants et potentiellement traumatisants. Selon une recherche effectuée en 2017 par la professeure Andrée-Ann Deschênes de l'Université du Québec à Rimouski auprès de 1 200 agents de la paix de différents corps policiers, 1 policier sur 2 vit un événement potentiellement traumatique. Cette réalité entraîne des coûts astronomiques. De 2011 à 2015, les lésions de nature psychologique acceptées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sont beaucoup plus coûteuses que les lésions de nature physique. Ces lésions psychologiques nécessitent des dépenses annuelles de 36 000 \$ par lésion et plus de 36 jours d'arrêt de travail.

Par ailleurs, nous avons été à même de constater que les programmes d'aide aux employés offerts par les municipalités ne sont pas du tout adaptés à la réalité policière en cas de problème de santé mentale. Nous pensons, pour corriger cette situation, que les psychologues devraient suivre une courte formation qui serait donnée par l'ENPQ. Cette formation serait offerte dans le cadre des heures de formation obligatoires reconnues par l'Ordre des psychologues du Québec.

Une campagne pour valoriser le métier de policier est souhaitée dans un souci de consolidation et de soutien. On doit pouvoir expliquer le métier de policier aux citoyens et montrer son visage humain.

Une campagne de valorisation du métier de policier répétitive (selon un cycle à déterminer) susciterait la mobilisation de tous les policiers du Québec et, souhaitons-le, contribuerait à réduire les cas de problèmes en santé mentale chez nos agents de la paix.

Être fier et reconnu pour ce que l'on est et ce que l'ont fait a toujours été démontré comme un facteur déterminant pour protéger la santé mentale et favoriser la mobilisation des policiers.

Les corps policiers ont peu de données sur lesquelles travailler pour évaluer l'impact et la réussite d'une campagne promotionnelle. Afin de pouvoir mesurer nos actions, il est recommandé d'effectuer un sondage à l'échelle du Québec et de bien identifier les différences entre les régions et la grande région métropolitaine. Par la suite, il sera pertinent de concevoir les meilleures stratégies en fonction des perceptions régionales. Il sera ainsi possible d'avoir accès à un pourcentage d'opinions favorables et, ensuite, de se donner un objectif mesurable et quantifiable à atteindre. Nous serons donc à même de savoir si la campagne a porté fruit.

Une telle alliance implique une campagne à la fois généraliste et personnalisée. Les attentes des corps policiers sont élevées, mais les moyens (ressources humaines et financières) sont très limités. Il est ici essentiel d'avoir une approche réaliste et pragmatique. Il y a risque, sinon, de ne jamais rien déployer ou d'avoir des résultats mitigés qui ne dureront pas dans le temps.

Les principaux objectifs, outre de crédibiliser la profession policière, consistent à augmenter le lien de confiance des citoyens envers les policiers, et ainsi augmenter de façon significative la compréhension du travail policier.

Le SPL se préoccupe grandement de ces enjeux majeurs. Un projet de campagne de valorisation y a d'ailleurs été développé en 2019. Face aux investissements nécessaires (humaines et financiers), et au fait qu'il s'agit d'un enjeu qui dépasse les seuls policiers lavallois, le projet a été présenté à l'ADPQ à l'automne 2019 et a fait l'objet d'un vif intérêt. Bien que l'ADPQ ait accepté d'aller de l'avant avec ce projet de valorisation du métier de policier, nous en revenons à la difficulté de le déployer à l'échelle nationale, faute de ressources humaines et financières suffisantes.

En ce sens, nous croyons que le MSP doit prendre à bras-le-corps le développement et le déploiement d'une telle campagne, en collaboration avec l'ADPQ.

Outre cette campagne de valorisation du policier, des gestes concrets devront aussi être posés pour que le lien de confiance avec les citoyens s'améliore et pour que les interventions policières soient mieux comprises. En ce qui a trait à Laval, nous allons travailler de près avec nos trois conseils consultatifs, soit le Conseil Jeunesse, le Conseil des communautés culturelles et le Conseil des femmes, qui viennent d'être constitués.



Nous croyons que le MSP doit prendre à bras-le-corps le développement et le déploiement d'une telle campagne, en collaboration avec l'ADPQ.

5

Une prévention de la criminalité mieux organisée, planifiée, financée et mesurée, pour un impact cohérent et signifiant

Comme mentionné sur le site Web du MSP, ce dernier est LE responsable de l'élaboration et de l'application des politiques et des programmes relatifs à la prévention de la criminalité au Québec (Loi sur le ministère de la Sécurité publique, article 8).

La prévention de la criminalité, telle qu'elle est définie dans la Politique ministérielle en prévention de la criminalité, « consiste en des mesures proactives et non pénales qui ont pour but spécifique de réduire la criminalité en agissant sur les facteurs qui la déterminent, soit sur les circonstances et l'environnement dans lequel sont commis les délits ou encore sur les facteurs contemporains qui prédisposent à la criminalité ».

Au Québec, le domaine de la prévention de la criminalité doit réunir des acteurs de tous les milieux : policiers, travailleurs sociaux et représentants du gouvernement. Il s'agit d'assurer un gage d'implication constante des forces vives du Québec, afin d'agir en amont sur des phénomènes criminels et sociaux et assurer tant le bien-être que la sécurité des Québécois. Le secteur de la prévention de la criminalité a connu un développement rapide au cours des années 1990, qui s'est principalement manifesté par la multiplication des activités sur le terrain. Bien qu'elles soient variées, intéressantes et prometteuses, il n'en demeure pas moins que ces activités préventives ont souvent présenté des lacunes parfois importantes. Afin d'améliorer notre capacité collective d'agir sur les problématiques criminelles, la nécessité d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités préventives s'est imposée.

Dans une société démocratique comme celle du Québec, même s'il est indiscutable que les méthodes répressives doivent maintenir plus que jamais la pression sur la criminalité (notamment,

sur le crime organisé), la nécessité de développer le secteur de la prévention et de lui conférer une place déterminante est nécessaire, pour effectuer le travail plus traditionnel des policiers.

À Laval, comme dans plusieurs autres corps policiers municipaux, de nombreux projets de prévention sont développés en collaboration avec plusieurs partenaires privés et publics de notre communauté, pour lutter contre différentes problématiques. Parmi celles-ci, mentionnons la lutte à l'exploitation sexuelle des mineurs et des victimes de l'industrie du sexe, la violence conjugale, le harcèlement, l'itinérance, les fraudes, la vitesse et les distractions au volant, l'abus des aînés ainsi que la consommation de drogues.

Sur les quelque 600 policiers du SPL, une vingtaine d'AIC sont dédiés à la prévention, dont 6 policiers pour développer des programmes, des campagnes et des partenariats. Aucun de ces derniers n'est un expert en prévention détenant une formation universitaire dans ce domaine pour nous soutenir dans l'analyse des problématiques et l'identification des meilleures stratégies de prévention.

Nous participons, bien sûr, à des campagnes nationales par des actions locales, dont celles de la SAAQ et des opérations nationales concertées (ONC) sur la vitesse et la conduite avec les capacités affaiblies, coordonnées par la SQ. Mais l'enjeu est ailleurs : il n'y a pas de concertation nationale en prévention reliée au travail policier sur le terrain pour déterminer, ensemble, des priorités, des stratégies et des actions ayant pour effet d'amener des impacts réels et mesurés.

La volonté, la détermination et l'engagement du SPL sont incontournables, quant à la prévention. Le sens de l'innovation des policiers qui y sont dédiés est d'ailleurs remarquable. Mentionnons, à titre d'exemple, la création d'un projet en 2018 pour contrer la violence amoureuse chez les jeunes – misant par ailleurs sur un effet préventif auprès de ces futurs adultes quant à la violence conjugale. Nommé Préven-Quête, ce projet prend forme dans un jeu d'évasion immersif permettant aux participants de 14 à 18 ans de vivre une expérience inoubliable et, du même coup, d'être sensibilisés à la problématique de la violence amoureuse. Les jeunes sont invités par des policiers à l'intérieur d'une roulotte, en groupe de six, pour trouver des indices et résoudre une énigme les amenant à prendre conscience de la violence, souvent subtile, qui peut exister dans les relations amoureuses. Dans le cadre des Prix d'excellence Intersection 2019, qui reconnaît les meilleures pratiques de police communautaire au Québec, le SPL a reçu une mention d'honneur du jury pour ce projet. Nous ne pouvons qu'en être très fiers.

Toutefois, faute de moyens, nous ne pourrions jamais évaluer l'impact de ce projet. Nous n'aurons aucune donnée probante pour justifier sa poursuite ou son développement. Nous n'avons aucun expert en prévention ni chercheur dans ce domaine pour faire des analyses. Il en est ainsi pour la plupart de nos projets locaux de prévention, et c'est aussi le cas pour la grande majorité des corps policiers.

La violence conjugale, par laquelle de trop nombreuses femmes perdent la vie, ou que d'autres, avec leurs enfants, vivent des traumatismes profonds et une détresse terrible, est malheureusement une problématique à l'échelle nationale. Il serait en ce sens plus cohérent, efficace et optimal d'y déterminer des stratégies communes nationales, analysées et mesurées, où les policiers sur le terrain déploieraient des actions locales identifiées, en prenant compte des capacités humaines et financières des corps policiers municipaux.

La violence conjugale n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Comme nous l'avons mentionné, les problématiques nécessitant des stratégies et des interventions en prévention sont nombreuses. C'est encore ici une réelle problématique. Face aux besoins multiples, souvent communs d'une municipalité à l'autre, comment déterminer les priorités, alors que nos ressources humaines et

financières sont limitées, que nous n'avons pas d'expert ou de chercheur pour analyser les prises de décision et les impacts, et que les seuls efforts locaux, sans soutien en parallèle d'actions nationales, n'auront que difficilement des effets réels et durables?

Une problématique de santé publique a démontré, depuis les 25 dernières années, l'efficacité de travailler de façon unie en orientant dans la même direction les efforts des parties prenantes : la lutte contre le tabagisme. Depuis 1995, avec le lancement du premier Plan d'action québécois de lutte contre le tabagisme, plusieurs actions coordonnées se sont succédé, dont la désignation de la lutte contre le tabagisme comme l'une des 7 priorités nationales de santé publique pour la période 1997-2002, l'adoption de la Loi sur le tabac (1998), l'inclusion du financement des thérapies de sevrage de la nicotine dans la liste des médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments (2000), la hausse des taxes sur le tabac (2001) l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac dans certains lieux publics (2006) et l'augmentation, au cours des années, d'investissements financiers permettant d'intensifier des campagnes de communication et d'information associées aux dangers du tabagisme ainsi que des activités d'éducation et de soutien à la cessation tabagique.

En 2003, des objectifs ciblés ont été établis dans le Programme national de santé publique (2003-2012) du gouvernement, dont celui de réduire à 18 % la proportion de fumeurs âgés de 15 ans ou plus. Ces objectifs ont été suivis et mesurés, et des moyens ont été mis en place pour savoir si la lutte fonctionne et si le nombre de fumeurs diminuait.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a ainsi travaillé avec différents partenaires, dont la Direction générale de la santé publique du Québec, qui a pu mettre à profit ses équipes régionales de santé publique pour identifier des actions porteuses locales en soutien et en déclinaison afin d'appuyer les efforts nationaux.

Telle est notre vision. Cette approche est devenue nécessaire. Il est temps de concentrer nos efforts, nos ressources humaines et financières, de nous donner une vision commune de la prévention pour les policiers sur le terrain et de cesser de semer à tout vent.

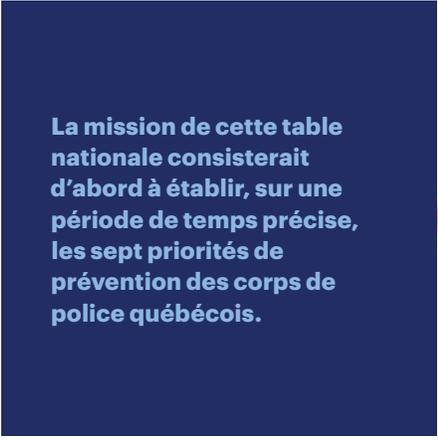
Pour y parvenir, nous reprenons une recommandation qui a été maintes fois adressée au MSP au cours des dernières années par les intervenants du milieu, soit l'implantation au Québec d'une approche plus globale et davantage intégrée en matière de prévention de la criminalité. Le MSP a présenté, au début des années 2000, une Politique ministérielle visant à assurer la consolidation du secteur de la prévention de la criminalité au Québec. Or, comme tous le savent, une Politique n'accorde pas de ressources financières, n'a pas force de loi et n'incite pas les corps policiers municipaux à développer le volet préventif. Il s'agit de vœux pieux, en fait.

Nous recommandons qu'il y ait une véritable volonté qui s'affirme au sein des principaux intervenants gouvernementaux québécois impliqués en créant une table nationale de concertation en prévention de la criminalité qui serait composée de personnes en autorité du MSP, du MSSS, de la Direction générale de la santé publique, du ministère de l'Éducation et de la SAAQ ainsi que de représentants des principaux corps policiers que déléguerait l'ADPQ. La mission de cette table nationale consisterait d'abord à établir, sur une période de temps précise, les sept priorités de prévention des corps de police québécois. Des tables régionales pourraient être créées pour soutenir la table nationale et faciliter la coordination sur le plan local.

Ces nouvelles structures devront nécessairement être financées en totalité par le gouvernement puisqu'il s'agit là de nouvelles responsabilités. Pour Laval, son apport financier se situe par la présence et la collaboration éventuelle de son directeur de police à ces tables, ainsi que du travail de policier dédié à la prévention, sur le terrain, avec certains investissements reliés à des projets et des actions concrètes.

Comme mentionné tout au long de ce mémoire, les corps policiers municipaux sont imputables des citoyens, dont ils assurent la sécurité.

À cet égard, le gouvernement du Québec doit soutenir les villes et les municipalités afin que les services de police puissent répondre aux attentes de la population et faire face aux enjeux de la réalité policière d'aujourd'hui et des années à venir.



La mission de cette table nationale consisterait d'abord à établir, sur une période de temps précise, les sept priorités de prévention des corps de police québécois.

